



2018-07-091-DGS

nomenclature: 3.2



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 JUILLET 2018

#### **OBJET : LOTISSEMENT BERTIN – CESSION DE TERRAIN À LA SCI MAQ**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

#### **ABSENTE EXCUSÉE:**

Mme BISBAU

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29



**2018-07-091-DGS - LOTISSEMENT BERTIN: CESSIION DE TERRAIN A LA SCI MAQ**

Monsieur le Maire rappelle la création du lotissement Bertin en 2002 pour faciliter l'implantation d'entreprises et d'activités liées à l'aéronautique et à l'environnement. Seize ans après l'ouverture à la commercialisation de ce lotissement communal, de nombreuses entreprises sont venues s'y installer, intéressées par les synergies rendues possibles ainsi que par les services aux entreprises prévus sur le Pôle de services Jean Bertin et le Pôle de coopération. Ce lotissement accueille désormais plusieurs centaines d'emplois.

Le 16 avril 2015, une délibération fixe le prix de vente des terrains du lotissement Bertin à 85 € le m<sup>2</sup> constructible et 8 € le m<sup>2</sup> mentionné en espace boisé.

La SCI MAQ a fait part de son intérêt pour le lot n°4 de l'Espace technologique Jean Bertin pour l'édification d'un nouveau bâtiment.

Cette entreprise, déjà implantée sur l'espace technologique Jean Bertin, est spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de pièces mécaniques de précision pour l'aéronautique et plus particulièrement les composants de portes.

Elle souhaite aujourd'hui acquérir le lot n°4 du lotissement afin d'y réaliser des immeubles de bureaux afin d'y loger les fonctions supports de Mecadaq Group.

Monsieur le Maire propose la cession du lot n°4, parcelle cadastrée section AL n°584 d'une superficie de 6 062 m<sup>2</sup> (3 339m<sup>2</sup>+ 2 723m<sup>2</sup> en espace boisé), au prix de 305 599 € HT à la société MAQ.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 comporte une disposition modifiant les règles fiscales applicables aux vente d'immeubles. Ainsi, pour la vente des terrains du lotissement BERTIN, les ventes doivent s'effectuer avec prix incluant la TVA sur marge (compte tenu du fait que la Mairie agit en qualité d'assujetti et qu'elle n'a pas récupéré de TVA lors de l'achat des mêmes terrains). Le lot n°4 est soumis à cette disposition..

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de valeur établi par le services des Domaines le 16 mars 2018, et estimant la valeur vénale de ce bien à 306 000€

Vu le projet d'acte rédigé par l'étude de Maître SARRAILH, notaire à Bayonne (64) ,

**DÉLIBÈRE**

**DÉCIDE** de céder à la Société MAQ, société civile immobilière au capital de 1000€.- ayant son siège social à BIARRITZ (64200), impasse Peyroutou Villa Gaxura, identifiée au SIREN sous le numéro 483088068 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, ou



toute autre société qui s'y substituerait, le lot n°4 (parcelle cadastrée AL n°584 d'une superficie de 6 062 m<sup>2</sup>),

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix de **358 675,74€ TTC** (trois cent cinquante huit mille six cent soixante quinze euros et soixante quatorze centimes) soit :

- pour 3 339m<sup>2</sup> de terrain à bâtir : 283 815€HT + 53 076,74€ TVA =336 891,74€TTC
- pour les 2723m<sup>2</sup> en espace boisé : 21 784€- pas de TVA

**DÉSIGNE** Maître Pierre SARRAILH, notaire à Bayonne (64 100) - 1 rue Pierre Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**Vote: 29**

**Pour: 29**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 12 juillet 2018  
Le Maire

